

SAINT-CHAMOND/L'HORME

« Stelytec 2 va à l'encontre de tous les objectifs du PLUi »

Saint-Étienne Métropole a présenté, ce mardi à la salle Condorcet de Saint-Chamond, l'avancée du Plan local d'urbanisme intercommunal. Venus en nombre, les opposants à Stelytec 2 n'ont pas manqué de relever les contradictions entre les objectifs de ce PLUi et le projet de parc d'activités.

Protéger les activités agricoles et les ressources alimentaires, limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols, préserver l'environnement, offrir un cadre de vie qualitatif et durable... « Quand j'entends ces objectifs, je suis rassuré. Je pensais qu'on allait raser un aéroclub, mettre des bâtiments et venir polluer des terres agricoles. »

« Réduire la consommation foncière ne signifie pas qu'il n'y en aura pas »

Un brin cynique, Sylvain Issaïes, L'Hormois habitant face à l'aéroclub du Planèze, est venu assister à la réunion publique de présentation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), mardi soir salle Condorcet. Et comme plusieurs autres opposants à Stelytec 2, il n'a pas manqué de souligner les contradictions des objectifs affichés par le PLUi exposé par Saint-Étienne Métropole (SEM) avec



C'est sur la zone au premier plan, des terrains agricoles et exploités par l'aérodrome au nord de Stelytec (au second plan), que serait développée Stelytec 2. Photo archives Progrès/Fabien HISBACQ

le projet de parc d'activités sur 55 ha entre Saint-Chamond et L'Horme.

« Rien n'est encore décidé pour Stelytec 2, on en est à la phase de réflexion », a soutenu Jean-Luc Degraix, adjoint en charge de l'urbanisme à Saint-Chamond. Et Gilles Thizy, maire de Marcenod et vice-président de SEM chargé de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière, d'ajouter : « Je suis incapable de dire aujourd'hui si Stelytec se fera ou pas. Mais la volonté de réduire la consommation foncière ne si-

gnifie pas qu'il n'y en aura pas. » Car parmi les objectifs affichés dans le PLUi, il y a aussi la volonté d'un « territoire au travail ».

Or le diagnostic présenté par Delphine Salen, cheffe de projet à SEM, évoque une offre très limitée de foncier pour accompagner le développement des entreprises.

« Nous avons beaucoup plus de prospects que de terrains disponibles. La priorité sera d'utiliser toutes les friches industrielles, mais cela va prendre du temps. Il est également prévu

d'augmenter la densité de certaines zones existantes, et de relever l'attractivité de certaines zones anciennes. Mais peut-être que ça ne va pas suffire », a développé Gilles Thizy.

« Et qu'est-ce que vous faites de l'avis unanime du conseil municipal de L'Horme contre ce projet ? », a interrogé un autre opposant dans le public. « Je n'ai pas de réponse à vous apporter aujourd'hui, mais c'est la Métropole qui a la compétence économique et il va bien falloir trouver des terrains. La réflexion est menée à 53, il faut

que l'on trouve des solutions à 53. Quand on prend une décision, il y a des répercussions multiples, tout n'est pas tout noir ou tout blanc... », lui a répondu le vice-président de SEM.

« On est sûrs qu'il y aura des contradictions »

« Mais les impacts du projet Stelytec 2 vont à l'encontre de tous les objectifs présentés ici », a relancé Michel Ferrand, qui mène le collectif anti Stelytec 2.

Gilles Thizy ne s'est pas défaussé : « Les élus ont des décisions très complexes à prendre, qui peuvent paraître contradictoires. On est sûr qu'il y aura des contradictions. On ne peut pas faire autrement », a admis le vice-président.

Rien n'est encore officiellement acté pour Stelytec 2. Mais entre les lignes, on comprend bien que cela semble bien une piste sérieusement à l'étude à SEM. « Cela fait plus d'une décennie que l'on entend parler de Stelytec 2, et 20 ans que le projet est dans les tiroirs », a rappelé Gilles Thizy. « Oui, mais il y a 10 ans, il n'y avait pas le plan Climat », a relevé Olivier Delezay, un autre L'Hormois anti Stelytec 2. Avant de glisser qu'« à Notre-Dame-des-Landes aussi, un aéroport était dans les cartons... Autant dire que le dossier n'a pas fini de créer des remous.

Blandine BAUDIER

« La loi impose de diminuer notre consommation foncière »

Outre Stelytec, la présentation du PLUi a soulevé plusieurs questions auxquelles Gilles Thizy a répondu. Notre sélection.

Le zonage agricole pose problème. On ne peut pas construire de bâtiment. Que peut faire un jeune qui souhaite s'installer ?

« Les corridors sont inconstructibles mais des dérogations sont possibles après avis d'une commission. On a une charte du foncier agricole. Et la loi impose de diminuer drastiquement notre consommation foncière. »

Le PLUi va aboutir dans quelques années. Les choses vont-elles être figées ? Les communes ne vont-elles pas donner des permis de construire ?

« Les documents communaux continuent à vivre. Il ne peut y avoir de modifications qu'à la marge. Il y aura des procédures de révision en fonction des opportunités. On manque de foncier économique. Il y a des choix à faire. La décision sera prise par le SCOT actuellement en sourdine. »



Gilles Thizy, vice-président chargé de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière à Saint-Étienne Métropole, a présenté les orientations du PLUi. Photo Progrès/Blandine BAUDIER

Q : Il y a un projet de parc éolien entre Saint-Christophe-en-Jarez et Saint-Chamond. Avez-vous la possibilité de stopper le promoteur ?

« On ne l'empêchera pas mais on ne l'imposera pas. Nous avons plusieurs possibilités : des micro-centrales hydroélectriques, la photovoltaïque, la méthanisation, les réseaux de chaleur. »

Y a-t-il un projet pour les transports entre Lyon et Saint-Étienne ? Où en est-on pour désengorger l'autoroute ?

« Il existe un groupe constitué par des élus de Vienne, Lyon, l'Ain et Saint-Étienne

Métropole. Dernièrement, Lyon s'est retiré de tout : autoroute, voie ferrée... Ce sont des projets nationaux. Ce n'est pas nous qui décidons. Mais nous avons une chance, notre collectivité étant Métropole nous siégeons dans les instances. »

Pourquoi pas des toits blancs pour lutter contre la chaleur ? Peut-on faire évoluer le règlement ?

« On y pense mais on n'a pas encore de réponse parce que se pose, entre autres, la protection des bâtiments patrimoniaux. Pourquoi pas une tolérance par-ci par-là ? »

**De notre correspondante
Françoise SUTOUR**

« Le souci de l'agriculture mais aussi de l'urbanisation »

« C'est une situation inédite. C'est la première fois que nous devons élaborer un document de planification pour les 53 communes de SEM, devenue métropole en 2018 » annonçait Gilles Thizy. Une nouvelle carte s'est dessinée qui englobe des territoires aux caractéristiques géographiques, historiques, patrimoniales, démographiques, économiques variés. « L'état des lieux est complexe. Or le PLUi touche toutes les composantes de notre vie. Il faut réfléchir sur un temps long. Dix, quinze voire vingt ans », assurait-il.

Développer le territoire et préserver le cadre de vie

Pourquoi un PLUi ? Pour répondre aux « deux défis » : le climatique et l'alimentaire. Nous devons avoir le souci de l'agriculture mais aussi de l'urbanisation », dit-il. Un équilibre difficile à obtenir. Il faut imaginer le développement du territoire en préservant le cadre de vie, donc se poser la question de la localisation des activités industrielles et commerciales, l'accompagnement de l'agriculture, le renforcement des activités tertiaires, le maintien des espaces naturels, forestiers tout en respectant diverses lois dont la loi climat et résilience qui vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises en diminuant la consommation foncière.

À présent, le diagnostic est terminé, la concertation avec la population en cours. Restera à définir concrètement le projet en fonction des réflexions recueillies et des orientations envisagées.

- > Informations sur la démarche : plui.saint-etienne-metropole.fr
- > Registres de concertation dans les mairies et à Saint-Étienne-Métropole ou par mail : concertation-plui@saint-etienne-metropole.fr
- > La prochaine réunion publique consacrée au PLUi de Saint-Étienne Métropole aura lieu à Rive-de-Gier le 6 octobre, salle Jean-Dasté, de 18 à 20 heures.